

7<sup>es</sup>

SONORE

Assises nationales de la qualité de l'environnement

14-15-16 octobre 2014 / Cité Centre de Congrès de Lyon

# LA DIRECTIVE 2002/49/CE

## Bilan et perspectives



Centre d'expertise et de documentation sur le Bruit



Ministère de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Énergie

# La directive 2002/49/CE

- Rappel de l'objectif de la directive :
- Etablir une approche commune destinée à **éviter, prévenir ou réduire les effets nuisibles**, y compris la gêne, de l'exposition au bruit dans l'environnement.
- Pour ce faire:
  - - déterminer l'exposition au bruit grâce à **des cartes**,
  - - garantir **l'information du public** en ce qui concerne le bruit et ses effets,
  - -adopter des **plans d'actions** fondés sur les résultats de la cartographie **pour prévenir et si nécessaire réduire** le bruit quand son niveau peut avoir des effets sur la santé.

# La directive 2002/49/CE

- La transposition en droit national
- Autorités compétentes infrastructures
- - Etat pour les cartes
- - **Gestionnaires d'infras** (Etat, SCA, RFF, CG communes ...) **pour PPBE**
- Autorités compétentes agglomérations
- - **Communes** composant l'agglomération au sens INSEE **ou EPCI** compétents en matière de lutte contre nuisances sonores **pour les cartes et les plans**

# La directive 2002/49/CE

- BILAN au 1<sup>er</sup> octobre 2014
- **1<sup>ère</sup> échéance Infrastructures (2007-2008)**
  - - Cartes Etat réalisées à 100%(routes, fer, aéroports)
  - - PPBE Etat 85%
  - - PPBE collectivités gestionnaires d'infra 25%
- **1<sup>ère</sup> échéance Agglomérations (2007-2008)**
  - - Cartes publiées à 75%
  - - PPBE publiés à 10%
- Pour mémoire, 526 AC,
- 394 ont publié leur carte , couverture de la population à 93%
- 53 ont publié leur PPBE, couverture de la population à 30 %

# La directive 2002/49/CE

- BILAN au 1<sup>er</sup> octobre 2014
- **2<sup>ème</sup> échéance Infrastructures (2012- 2013)**
  - - Cartes Etat réalisées à 61% route et 55% fer
  - - PPBE Etat 12%
  - - PPBE collectivités gestionnaires d'infra 1 %
- **2<sup>ème</sup> échéance Agglomérations (2012- 2013)**
  - - Cartes publiées à 19%
  - - PPBE publiés à 8%
- Pour mémoire, 203 AC,
  - 40 ont publié leur carte, couverture de la population à 19%
  - 15 ont publié leur PPBE, couverture de la population à 7%

# La directive 2002/49/CE

- Conclusion
- - des retards très importants en ce qui concerne les cartes et les PPBE d'agglo, et les PPBE de gestionnaires d'infras (Etat, CG)
- - Privation des citoyens et des décideurs locaux d'informations importantes (20% des français connaissent les cartes et les PPBE, 66% sont demandeurs d'info concernant le bruit dans leur commune et près des grandes infras)
- - Ouverture d'un contentieux, la France faisant l'objet d'une mise en demeure pour manquement depuis mai 2013.